



Assemblée plénière des évêques de mars 2024

Au cours de cette Assemblée plénière du mois de mars, les évêques ont travaillé sur plusieurs sujets :

- le chemin de transformation de la Conférence des évêques de France
- le Tribunal pénal canonique (TCPN)
- l'anniversaire du Concile de Nicée et le Jubilé « Pèlerins d'espérance » en 2025
- la gestion des abus et violences sexuelles commis au sein de l'Église
- le diaconat permanent (2024 est l'année des 60 ans de la restitution du diaconat permanent)
- les séminaires et ministères laïcs
- les enjeux et perspectives des radios chrétiennes

Plusieurs séances de travail ont permis d'aborder la question des abus dans l'Église. Il s'agissait en particulier de faire un état de lieux de la situation et de présenter les perspectives de l'Inirr (Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation) ainsi que du fonds de solidarité et de lutte contre les agressions sexuelles sur mineurs (Selam). Les évêques ont continué leurs travaux sur l'accompagnement des personnes victimes d'abus, majeures au moment des faits. Une session a aussi été consacrée au rapport du Tribunal pénal canonique. Un point d'étape a été fait sur la transformation des structures de la Conférences des évêques de France. Cette assemblée plénière était aussi l'occasion d'évoquer le budget 2024-2025.



discours d'ouverture

assemblée
plénière

mars 2024

déclaration sur la fin de vie

assemblée plénière

mars 2024

ap lourdes
votes et décisions
des évêques



AP Lourdes
discours de clôture
du 22 mars

AP-MARS-2024-Discours-de-cloture-de-Mgr-de-Moulins-BeaufortTélécharger

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 27/11/2024 -
<https://charente.catholique.fr/actualites/assemblee-pleniere-des-veques-de-mars-2024/>